

Commune de Barcillonnette  
Conseil municipal du 27/01/2017  
Procès-verbal

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : Jonathan LANCELOT

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Agnès PISSY

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 16/12/2016.

Délibère favorablement...

- Pour le projet d'aménagement de la forêt communale présenté par l'ONF et conforme au projet ayant préalablement fait l'objet d'un débat ;
- Pour la convention avec le centre de gestion des Hautes Alpes relative à l'utilisation du service de remplacement ;
- Pour l'habilitation du service d'assurance du personnel par convention avec le centre de gestion des Hautes Alpes ;
- Pour soutien à, la motion du Conseil Départemental des Hautes Alpes pour l'amélioration de la qualité de la téléphonie mobile dans le département.

Décide

- Compte tenu des besoins recensés, la liste des priorités d'intervention ou d'achat de la commune en 2017, à soumettre à la commission des finances, pour la préparation du budget :
  - Travaux pour la mise en accessibilité des locaux municipaux ;
  - Remplacement des équipements électroménagers de la salle communale ;
  - Entretien de la voirie rurale (interventions nécessaires à évaluer avec Bruno HEMERY) ;
  - Acquisition d'un engin pour le déneigement, suite aux difficultés constatées (recherche des possibilités par Grégoire DELABRE) ;
  - Interventions à prévoir dans les logements municipaux (dont achat des poêles devant être remplacés) ;
  - Règlement des *barnums* acquis sur demande du comité des fêtes ;
  - Procédure d'élaboration du PLU ;
  - Mise aux normes de la toiture de la bergerie.
- De suivre l'avis de la commission agricole en réponse à la demande du GAEC de l'Arbre d'utiliser la source de Combe Baisse, En l'absence de M. DELABRE, invité à quitter la séance pendant le débat. Il est proposé que la source puisse servir prioritairement à la micro-irrigation des terres contiguës (propriété du GAEC) et secondairement à abreuver les animaux d'élevage pâturant sur la rive gauche du Déoule. L'usage serait établi conventionnellement avec la commune, sur ce principe et sur la base d'un arrangements entre les exploitants concernés. La source serait le cas échéant rendue à l'usage alimentaire, en cas de besoin attesté (par exemple si le captage du Rif s'avérait insuffisant), dans les conditions respectueuses des prescriptions sanitaires ;

- de désigner M. Christian EVEQUE (suppléant M. Christian PIETAIN) comme membre de la commission intercommunale des impôts directs

Est informé...

- Du compte rendu de la réunion d'installation de la communauté d'agglomération au cours de laquelle le maire a présenté sa candidature au poste de 12ème vice-président au titre des communes représentées dans aucune instance. Dans le contexte politique de la communauté, les 17 voix obtenues (30%) constituent un résultat honorable ;
- De la difficulté d'application de l'arrêté préfectoral de dissolution du SIVU, présente dans la copie qui nous a été transmise et demande au maire d'interpeller le préfet dès réception de l'original ;
- Du déroulement des groupes de travail, suite à la projection du film *Demain*, et demande que les comptes rendus lui soient adressés ;
- De la réception de demandes de subventions qui feront l'objet de décisions ultérieures, pendant la phase de préparation du budget ;
- Des plaintes reçues à propos du passage du rallye de Monte Carlo ayant occasionné des dégâts dans plusieurs propriétés privées et des interrogations quant à la sécurité dans le village, compte tenu du nombre élevé de spectateurs

Demande...

- Au maire de s'appuyer sur la dimension intercommunale que prend la démarche autour du café associatif, pour solliciter les financements, notamment dans le cadre du contrat de ruralité et auprès du Pays Gapençais ;
- Au maire de reprendre le dossier de la maison des cantonniers ;
- 

Agenda :

Commission des finances le 17 février à 18 heures

Prochain conseil municipal le 3 mars 2017 (modification du calendrier initial) à 20h30, précédé d'une commission des finances à 18 heures.

La secrétaire de séance

Le Maire

B. BRICOUT

JP TILLY